

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice 13
Présents 9
Votants 11

Date de la convocation :

2 novembre 2022

Date d'affichage

2 novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etaients présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Guillaume LALOE, Christèle HARDY Conseillers.

Etaients absents excusés : Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON, Catherine DOMAGNE, Denis TALIGOT

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

Mme Catherine DOMAGNE est arrivée au cours de la séance à 20h32 (Point n°9)

Mr Denis TALIGOT est arrivé au cours de la séance à 20h42 (Point n°12)

OBJET DE LA DELIBERATION N°98/2022 : RAPPORT ACTIVITES 2021 SMICTOM

Le SMICTOM du Pays de Fougères est composé de 47 communes et représente un bassin de 87 540 habitants.

Au cours de l'année 2021, 55 746 tonnes de déchets ont été collectés et traités, soit 543 kg par habitant contre 48 074 tonnes en 2020.

I – Répartition des déchets

	2021
Déchets ménagers	14 4105 T (164 kg par hab)
Déchets recyclables	7 622 T (86.7 kg par hab)
Déchets collectés en déchèteries	33 147 T (378 kg par hab)
Textiles et chaussures	572 T (6.5 kg par hab)

II – Actions menées en 2021

- Organisation de la collecte 2021-2031
- Recrutement de 2 chargées de mission pour le programme TER
- Fête de la récup' et la Smoothyclette
- Poursuite de l'expérimentation de la redevance incitative sur le secteur de Louvigné-du-Désert
- Inauguration de l'Escape Game
- Travaux de la déchetterie de Louvigné-du-Désert
- Création du Label Zéro Déchet pour les communes

III – Coût annuel par habitant en 2021

- Collecte et traitement des ordures ménagères : 38.74 € HT
- Collecte, traitement des emballages et papiers (sacs jaunes) : 9.73 € HT
- Collecte, traitement des verres : 4.27€ HT
- Collecte et traitement du papier : 2.37 € HT
- Déchetteries : 22.89 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

-PREND ACTE du rapport d'activités 2021 du Smictom mis à la disposition du public.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le secrétaire de séance, *Flavie GELVIN*



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

